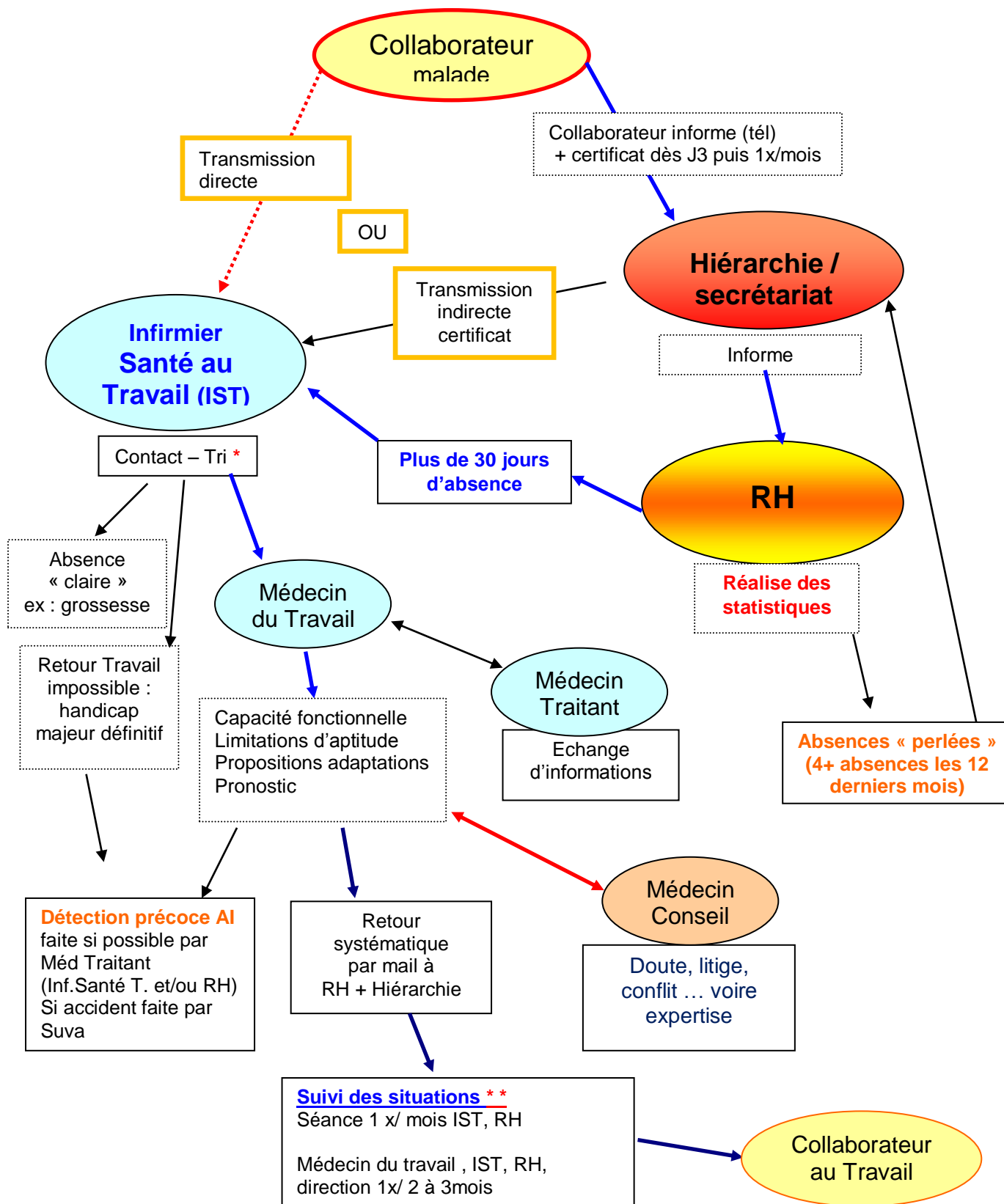


Cheminement du processus de la gestion des absences longue durée



* Si urgence ou situation particulière, RH et hiérarchie peuvent contacter directement le médecin du travail.

** Les rencontres régulières entre les directions et le médecin du travail sont essentielles.

Les directions gardent la possibilité d'interpeller l'IST et/ou le médecin du travail pour demander une rencontre plus précoce si elles le jugent nécessaire.